

■ PROJET-PILOTE DE GÉOTHERMIE PROFONDE À GLOVELIER

Bruit et sismicité au cœur des débats

► **Le bruit, la sismicité, le choix du site, l'impact sur les eaux souterraines** sont une partie des thèmes évoqués, avant-hier soir à Bassecourt, lors de la 4^e séance d'information publique organisée sur le projet-pilote de géothermie profonde de Glovelier.

► **Cette réunion était proposée par le Service cantonal du développement territorial**, pendant la période de consultation du plan spécial cantonal fixant les règles de réalisation de ce projet unique en Suisse.

Bien que réunissant moins de monde que les précédentes, la séance d'information d'avant-hier a permis d'aller plus loin dans le détail du projet-pilote développé en Haute-Sorne. Ses organisateurs avaient reçu préalablement près de 70 questions touchant des domaines très divers, auxquelles il n'a pas été possible de répondre dans le détail en deux heures et demie. Les inquiétudes des participants, dont de nombreux habitants de Berlincourt, se sont cristallisées autour du bruit et des risques sismiques.



Le bruit pendant le forage, comme ici à Saint-Gall, puis pendant la période d'exploitation de la centrale géothermique de Glovelier inquiète la population de Berlincourt qui a posé de nombreuses questions à ce sujet mercredi soir.

ARCHIVES KEY

Niveau des nuisances sonores évalué

Oliver Zingg, chef de projet pour le promoteur Geo Energie Suisse, estime, sur la base de modélisations, que le forage provoquera entre 30 et 40 décibels, soit le bruit dans une pièce de séjour, devant les bâtiments les plus proches du chantier, puis, entre 20 et

30 décibels, soit le bruit dans une chambre à coucher, pendant la phase d'exploitation de la centrale géothermique.

Sur le chantier même, le taux de décibel devrait s'élever entre 80 et 90. Il est prévu de réaliser au sud de la centrale des panneaux antibruit qui devraient encore diminuer les nuisances sonores de 1,6 déci-

bel pendant l'exploitation géothermique et de 2,5 pendant l'année et demie de forage pour les habitants de Berlincourt.

«Les valeurs limites fixées seront plus sévères que pour un chantier ordinaire», a souligné Jean Fernex de l'Office cantonal de l'environnement. Il a annoncé que des micros seront posés dès le début des travaux pour s'assurer que ces règles sont bien respectées, tant pour la population de Berlincourt que pour l'agriculteur voisin. Si ce n'était pas le cas, les travaux seraient alors stoppés.

Sismicité contrôlée

Les risques sismiques liés au forage ont également fait l'objet de nombreuses questions. Christophe Badertscher de l'Office de l'environnement a reconnu que la phase la plus risquée sera celle de la stimulation du réservoir. Il sera alors injecté de l'eau dans le sous-sol pour constituer un réservoir, où le liquide se réchauffera avant d'être pompé pour produire de l'énergie dans la centrale.

«Aucun plan catastrophe n'est nécessaire, car s'il en fallait un, le projet ne serait pas acceptable», a assuré le collaborateur scientifique. Il a rappelé que les travaux ne pour-

ront pas commencer tant que les promoteurs n'auront pas conclu une assurance pour rembourser les éventuels dégâts aux bâtiments pouvant souffrir d'une éventuelle secousse sismique plus forte que les autres.

«Nous allons injecter des volumes d'eau ne dépassant pas 500 m³ pendant la stimulation. Un tel volume n'a jamais provoqué le moindre séisme», a précisé Olivier Zingg. Il a reconnu qu'il pourrait y avoir de très faibles secousses pendant les travaux, mais a bien indiqué que, si un tremblement de terre évalué à 2 sur l'échelle de Richter survenait, les travaux seraient immédiatement arrêtés. Il faut

provoquer un séisme d'au moins 2,6 pour commencer à constater des dommages sur les bâtiments les plus sensibles.

Le poids de la pétition

Le ministre Philippe Recheveur a enfin été interpellé sur le poids de la pétition demandant un moratoire jusqu'en 2025 pour la géothermie dans le canton qui a déjà réuni plus de mille signatures.

«La pétition est un droit. Les autorités doivent y répondre, mais elles n'ont aucune obligation», a déclaré le ministre, tout en admettant que sa portée politique sera bien entendue prise en compte en fonction du nombre de signatures récoltées.

THIERRY BÉDAT

Redevance grossièrement estimée entre 100 000 et 150 000 fr. par an

Le ministre de l'Environnement et de l'Équipement Philippe Recheveur a dévoilé avant-hier soir que la redevance que pourrait percevoir l'Etat pour l'exploitation de la chaleur du sous-sol jurassien, s'élèvera entre 100 000 fr. et 150 000 fr. par an. Evalué sur la base de la redevance encaissée dans la production d'hydroélectricité, ce montant doit toutefois être pris avec la plus grande prudence, puisqu'il dépendra de la quantité d'énergie produite au final dans le cadre du projet-pilote de géothermie profonde. A noter que l'Etat jurassien s'est engagé à partager, dans une proportion pas encore définie, le montant encaissé avec la commune de Haute-Sorne. Cette dernière accueillera également le siège de la future société d'exploitation de la centrale géothermique qui ouvrira son capital-actions aux collectivités et aux privés. TB